



APPUI AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE MALAGASY POUR LA FIXATION DES RESSOURCES HUMAINES AFFECTES EN CSB2 EN ZONES RURALES

AUTEURS : Niry RAMAROMANDRAY
Directrice Santé Sud Madagascar
niry.ramaromandray@santesud.org

3^{ÈME} CONGRÈS FRANCOPHONE DE MÉDECINE GÉNÉRALE OCÉAN INDIEN



MADAGASCAR



PYRAMIDE SANITAIRE:

- Régions 22
- Districts 112
- Communes 1599
- CSB publics : 2660
 - 965 CSB1
 - 1695 CSB2

PARTENARIAT

Le Ministère de la Santé Publique:

- Politique RHS: CSB tenus par des AS qualifiés
- Volonté envers les CSB:
 - Kits de fidélisation,
 - FBP,
 - Accompagnement??

Santé Sud:

- Appui à la médicalisation des zones rurales,
- Installation de MGC privés,
- Processus d'accompagnement des MGC,
- Fixité des MGC au-delà de la durée de convention.

OBJECTIFS

- Accompagner les agents nouvellement recrutés en CSB ruraux:
 - Formation préalable
 - Stage d'imprégnation
 - Suivi formatif (compagnonnage)
- Hypothèse de collaboration : contribuer à la fidélisation des agents au poste
- Finalité: continuité des soins de la population

MOYENS

- Partenariat technique Santé Sud/DRH MSANP
- Financeur
- Pilote : 2017, 8 CSB, Santé Sud en pilotage et mise en œuvre, comité technique

FFOM

- Volonté des parties prenantes
- Durée d'implémentation
- Volonté du MSANP de contribuer à la fixité des AS
- Expertise de Santé Sud dans l'accompagnement des AS en zone rurale
- Financement

EVALUATION

- ESU
- Appréciation par l' AS accompagné
- Modalités de recrutement des AS (durée des appels à candidature)
- Curriculum à étoffer
- Standard d' accompagnement des AS recrutés
- Recherche d' une extension du pilote

SUITE

- Extension en 2019-2020, 240 AS
- Financement
- 3P
- Mêmes modalités d'accompagnement des AS nouvellement recrutés
- Prise en main par le MSANP dans la mise en œuvre des activités (EMAD, EMAR)
- Santé Sud en coordination et AT

APERÇU

- Recrutement reste difficile pour le MSANP pour les CSB en zones enclavées
- Disponibilité relative des RH qui accompagnent les AS (plusieurs casquettes) → organisation!!!
- Disponibilité des moyens d'accompagnement appréciée
- Implication personne-dépendante en l'absence de textes réglementaires → anticipation et communication!!!

MISAOTRA TOMPOKO